

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

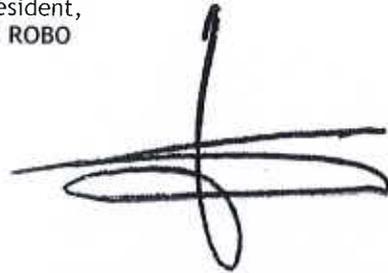
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and loops back down, crossing itself.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEUET - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

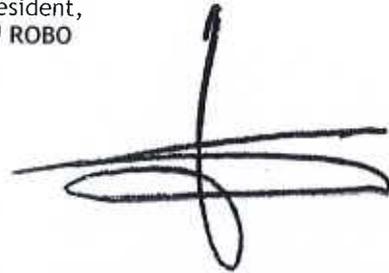
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

SERVICE TOURISME ET PATRIMOINE

AMBITION TOURISTIQUE

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

La présente stratégie se propose d'adopter un parti pris volontariste pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, préparer la dynamique de demain et (re)positionner la place positive du tourisme dans l'écosystème local, alors qu'il ne fait pas aujourd'hui consensus.

L'Ambition proposée vise à favoriser les multiples complémentarités possibles (entre territoires, entre saisons de l'année, entre profils de visiteurs ...) et à créer les conditions d'un maximum d'équilibres. C'est une stratégie de transitions.

La politique tourisme s'inscrit en transversalité avec l'ensemble des autres politiques de la collectivité. Elle s'inscrit en pleine cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et cherche à ce titre à :

- renforcer la cohésion du territoire (conforter le positionnement du territoire au bénéfice de tous),
- développer un territoire d'équilibres (organiser les responsabilités en reconnaissant les complémentarités)
- accompagner les transitions (participer des transitions sociales, économiques et environnementales)

Pour ce faire, cinq axes stratégiques suivants sont développés en ambitions et en actions, tel que précisé dans les 2 documents annexés :

1. S'engager pour un tourisme mieux intégré, afin de reconsidérer la manière dont il est perçu et lui redonner une portée où les impacts positifs prédomineront (emploi, ...),
2. Agir pour un tourisme plus durable et plus inclusif, pour que le tourisme soit partie prenante des transformations environnementales, climatiques et humaines en cours et pour que l'expérience touristique soit accessible à tous,
3. Conforter le positionnement patrimonial et culturel du territoire, pour favoriser les complémentarités territoriales et dépoliariser les flux observés,
4. Révéler davantage encore l'identité du territoire et répondre aux attentes évolutives des visiteurs, de façon à accueillir non pas « plus » à l'année mais « mieux », en pleine synergie avec les valeurs du territoire,
5. Améliorer l'accès à l'emploi et au logement des saisonniers, en étant facilitateur de l'essaimage des bonnes pratiques de tiers.

Le plan d'actions ainsi élaboré a vocation à être réalisé entre 2024 et 2030.

L'atteinte des objectifs de l'ambition touristique est conditionnée par l'allocation proportionnée des ressources. Celles-ci ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle portée à la connaissance du Conseil communautaire.

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

La mise en œuvre de l'ambition est confiée à la fois aux services de l'agglomération et à ceux de la SPL Golfe du Morbihan - Vannes tourisme, dont la stratégie propre déclinera pleinement la présente ambition, dans le domaine du tourisme et du patrimoine.

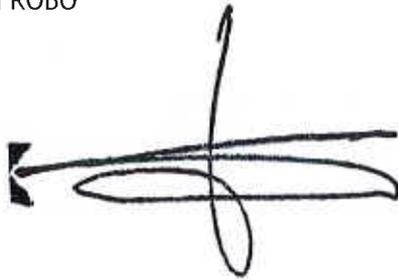
Vu les avis favorables de la Commission Attractivité et Services à la population du 26 septembre 2024 et les réunions du Bureau du 16 février 2024 puis du 4 octobre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'approuver l'ambition touristique et retraduite dans les deux annexes ci-jointes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke on the right side.

La secrétaire de séance,
Morgané LE ROUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop on the left side and a vertical stroke on the right.

Le plan d'actions pluriannuel : 5 axes pour relever les défis

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

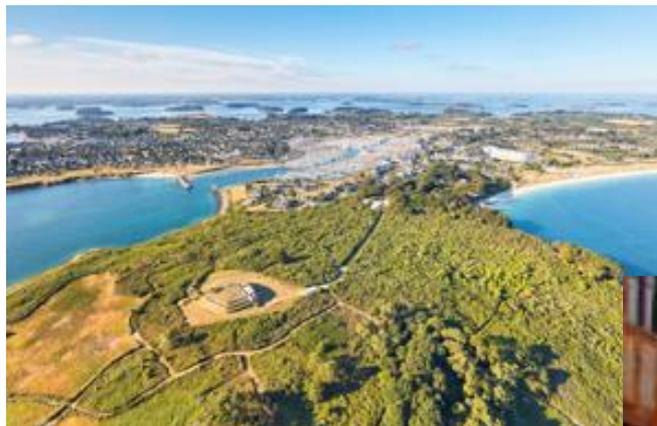
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFEE
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Ambition 2024 - 2030 : agir pour un tourisme positif et de transition

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



- Un positionnement volontariste : agir pour un tourisme positif et de transition
- Une méthode de travail transversale pour embarquer les parties prenantes
- Le plan d'actions pluriannuel : 5 axes pour relever les défis
- Les ressources de l'ambition touristique
- Annexes

Un positionnement volontariste : agir pour un tourisme positif et de transition

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Un positionnement volontariste : le contexte de départ

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



Golfe du Morbihan - Vannes agglomération jouit d'un **territoire pluriel** qui baigne dans trois profils d'espaces complémentaires :

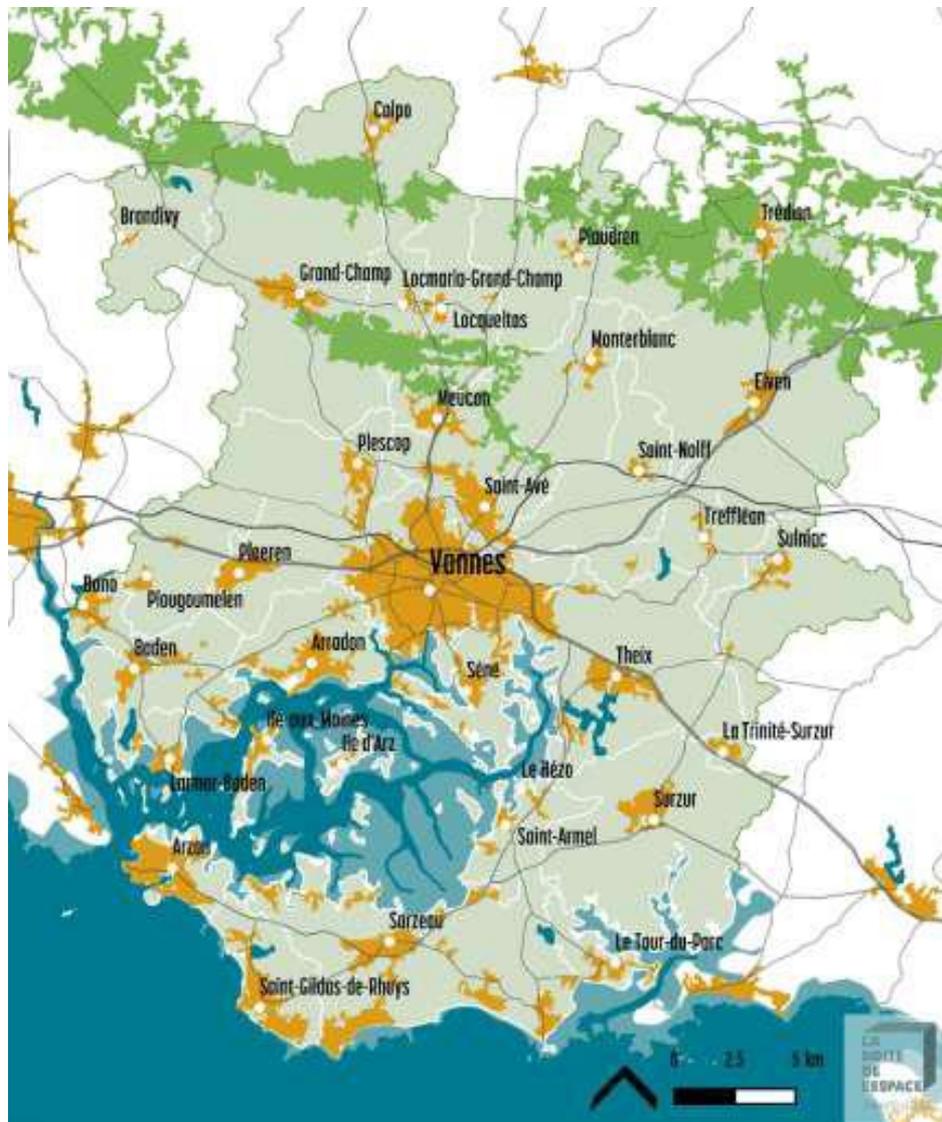
- l'espace **urbain** - attracteur de la destination,
- le **littoral** et ses îles - locomotive de par la singularité du milieu,
- le **Pays vert** - méconnu et regorgeant de pépites.

Le **secteur touristique** constitue un pan essentiel de l'économie locale, de par les **retombées économiques** et **l'emploi** induits. Il est **en lien avec** l'ensemble des autres **activités** (entreprise, logement, mobilité, gestion des déchets ou de l'eau potable ...) ou **enjeux** (environnement, climat, trait de côté ...) du territoire.

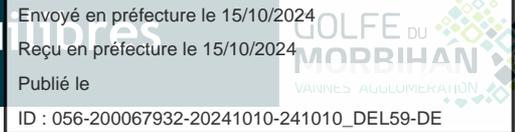
Pour autant, il **n'y a pas de consensus perçu !**

Pour les uns, il est parfois « **facteur de flux touristiques concentrés et impactant l'activité humaine comme le milieu naturel** ».

Pour les autres, il « **ne nécessite pas ou peu la mobilisation publique puisque les touristes fréquentent "naturellement" le Golfe du Morbihan** ».



Un positionnement volontariste : rechercher les équilibres



Aussi, la présente ambition est de rassembler en prenant appui sur :

- Le caractère moteur du tourisme dans **l'attractivité économique et résidentielle**,
- La capacité de **mue vers le développement durable** de son offre (en hébergements touristiques, en activités de loisirs et d'évènements, en modèle de circulation des flux ...),
- L'adaptation permanente de la **qualité de l'expérience attendue** pour des publics* de plus en plus sélectifs,
- **L'imbrication** étroite de l'activité **avec** l'ensemble des **services clé** de l'intercommunalité (eau potable, eau usée, déchets, chauffage, transport, etc ...)

Et bien plus.

Elle se propose d'adopter un parti pris résolument volontariste pour **répondre aux enjeux d'aujourd'hui, préparer la dynamique de demain** et (re)**positionner la place positive du tourisme** dans l'écosystème local.

Elle vise à **favoriser les multiples complémentarités possibles** (entre **territoires**, entre **saisons** de l'année, entre profils de **visiteurs** ...) et à **créer les conditions** d'un maximum **d'équilibres**.

Elle est une stratégie de **transitions**.

*** Dans la présent stratégie, les publics qualifiés de « visiteurs » comprennent à la fois les touristes, les excursionnistes et les résidents**

Un positionnement volontariste : un projet de territoire, synergique avec le SCOT AEC

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



La présente ambition touristique est un **projet de territoire**.

La politique tourisme s'inscrit en **transversalité avec l'ensemble des autres politiques de la collectivité** et notamment :

- Transport
- Economie
- Habitat, urbanisme
- Environnement, alimentaire
- Patrimoine, sport, culture
- ...

Ce que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dit du tourisme :

- Renforcer la cohésion du territoire**
Conforter le positionnement du territoire au bénéfice de tous
- Développer un territoire d'équilibres**
Organiser les responsabilités en reconnaissant les complémentarités
- Accompagner les transitions**
Transitions sociales, économiques et environnementales



Une méthode de travail transversale pour embarquer les parties prenantes

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

MORBIHAN

VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Déroulement du projet

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le _____
ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

Pour définir la stratégie touristique du territoire puis la décliner au plan opérationnel au sein des services Vannes tourisme et avec tout partenaire intéressé

CHRONOLOGIE



CALENDRIER DES INSTANCES



Le plan d'actions pluriannuel : 5 axes pour relever les défis

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

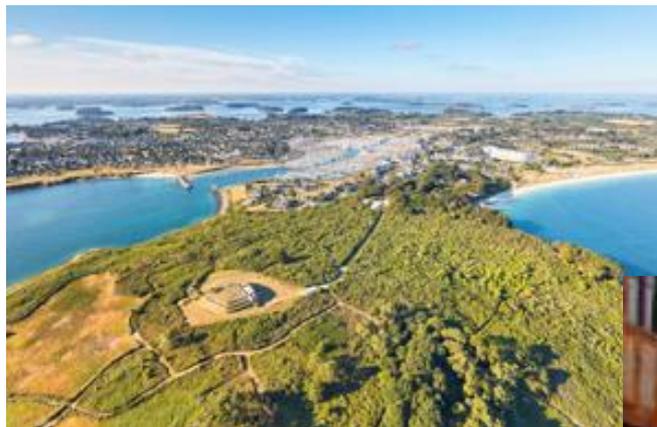
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFEE
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



5 enjeux majeurs pour l'intercommunalité

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



Pour :

- Renforcer la cohésion du territoire
- Développer un territoire d'équilibres
- Accompagner les transitions

Il est décidé de :

• Axe 1 : S'engager pour un **tourisme mieux intégré**

• Axe 2 : Agir pour un **tourisme plus durable** et plus inclusif

• Axe 3 : Conforter le **positionnement patrimonial et culturel** du territoire

• Axe 4 : Révéler davantage encore **l'identité du territoire** et répondre aux attentes évolutives des visiteurs

• Axe 5 : Améliorer l'accès à l'emploi et au logement des **saisonniers**

Axe 1 : S'engager pour un tourisme mieux intégré

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFE du
MORBIHAN
VANNES ALUMINATION

POURQUOI : Le tourisme, marqueur fort du territoire, est vecteur d'équilibres structurants économie / écologie / social. La manière dont il est perçu doit ainsi être reconsidérée pour être acceptée

L'ESSENTIEL DU PLAN D' ACTIONS

Disposer d'un observatoire touristique

Objectiver les impacts du tourisme

Communiquer auprès du grand public

Communiquer auprès des partenaires

A l'interne de l'EPCI, participer aux démarches transverses en cours

Mobiliser les divers services autour des enjeux du tourisme pour fédérer, acculturer, enrichir

A l'externe, informer nos partenaires (*urbanisme, santé, urbanisme, culture ...*) et leur apporter une expertise

Travailler les complémentarités frontalières et la spécificité insulaire

Etablir une convention n°2 avec GMVt

Encadrer les meublés de tourisme

Participer de l'adaptation au recul du trait de côte

Copiloter la Destination BSGM et déployer la stratégie

S'inscrire en veille pour une meilleure intégration du tourisme à la vie locale

Agir pour changer le regard sur le tourisme

Inscrire le tourisme en transversalité avec les autres politiques publiques

Placer l'habitant au cœur des stratégies pour bien vivre ensemble

Mettre en œuvre les orientations adoptées

EN 2030, ON OBSERVE...

Le poids économique et social du **tourisme** est pris en compte **dans l'ensemble des projets**

Les **habitants** sont des **ambassadeurs** du modèle touristique du territoire

L'**offre touristique** locale prend pleinement en compte les **besoins environnementaux et sociaux** du territoire et des habitants

POURQUOI : Les changements environnementaux, climatiques, humains constituent une pression prise en compte sur le territoire. Le tourisme est partie prenante des transformations. La population doit pouvoir accéder à l'expérience touristique.

L'ESSENTIEL DU PLAN D' ACTIONS

Effectuer le calcul avec les partenaires et le rendre public, accompagné d'engagements

Inciter l'offre existante à se structurer et monter en gamme lorsque nécessaire en recherchant une complémentarité territoriale urbain / intérieur / littoral

Définir et mettre en œuvre une politique qualifiante de randonnée pédestre et cyclable (itinéraires > équipements > services > marketing > animation)

Concevoir puis déployer une offre de transport en commun (et de stationnement) répondant aux différents besoins des publics et territoires

Se doter d'une vision stratégique de l'accueil des véhicules de loisirs sur le territoire et en déduire, le cas échéant, des actions concrètes

Déployer des actions de sensibilisations vers le grand public et les acteurs du tourisme

Recenser et donner accès au public à l'information de l'offre

Faciliter l'accessibilité de l'offre en elle-même

Connaitre l'empreinte écologique touristique du territoire

Favoriser l'équilibre des flux dans l'espace

Inciter les utilisateurs à des comportements vertueux

Rendre accessible au plus grand nombre l'expérience touristique et de loisirs

EN 2030, ON OBSERVE...

L'agglomération connaît l'**empreinte écologique du tourisme** et peut indexer ses politiques en conséquences

Des **flux de fréquentation** touristique se diffusent de plus en plus **partout sur le territoire** intercommunal et de plus en plus **tout au long de l'année**

L'**accès à l'expérience** touristique est accessible à tous

Axe 3 : Conforter le positionnement patrimonial et culturel du territoire

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



POURQUOI : Le motif premier de visite sur le territoire est l'environnement pluriel de l'intercommunalité. Celle-ci jouit d'un patrimoine naturel, bâti et immatériel capable de dépoliariser la fréquentation du littoral. La complémentarité doit être pleinement recherchée.

Faire découvrir à l'habitant et au visiteur le Pays d'art et d'histoire

Orienter les habitants et les visiteurs vers les mégalithes - marqueurs de premier rang

Mettre en valeur et rendre accessible l'ensemble du patrimoine (naturel, bâti, immatériel)

Faire rayonner l'ensemble de l'offre événementielle culturelle

L'ESSENTIEL DU PLAN

Mettre en œuvre le projet du Pays d'art et d'histoire (PAH)

Ancrer l'hôtel de Limur en tant que porte d'entrée du PAH

Publier un récit de territoire

Accompagner les porteurs de projets dans la restauration patrimoniale

Coordonner la participation de GMVa à la candidature des Mégalithes de Carnac et les rives du Morbihan à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Par analogie, mettre en tourisme les Landes de Lanvaux

Mobiliser le dispositif d'aide aux aménagements liés au patrimoine mégalithique

Doter le territoire d'une signalisation appropriée

Explorer les biais d'accessibilité pour tous au patrimoine

Assurer les synergies avec l'ensemble des offres des communes membres et de GM-Va

EN 2030, ON OBSERVE...

L'habitant est ambassadeur de son patrimoine pluriel

Le visiteur découvre l'ensemble du panel patrimonial du territoire

La fréquentation touristique a cru de manière qualitative et s'est étendue sur l'année et le territoire

Axe 4 : Révéler davantage encore l'identité du territoire et répondre aux attentes évolutives des visiteurs

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



POURQUOI : L'activité touristique suppose d'attirer une clientèle en répondant à ses attentes évolutives, en se différenciant d'autres destinations et en catalysant les marqueurs forts du territoire.

L'ESSENTIEL DU PLAN D' ACTIONS

Ancrer l'agglomération dans ses marqueurs et en accentuer certains

Revisiter et porter une identité singulière, différentiante et vertueuse

Consolider les activités nature, sport et loisirs

Etre partie prenante de circuits courts

Coordonner une capacité d'ingénierie touristique au bénéfice du territoire

Elaborer puis mettre en œuvre un SADI

Accompagner le développement des offres touristiques en découlant

Encourager une offre d'hébergement variée, de qualité et innovante et une offre d'activités variée et mieux différentiante

Déployer Mys Terre du Golfe selon le bilan à réaliser

Susciter le déploiement d'évènements hors haute saison

En tourisme d'affaires et événementiel : devenir Destination innovante et durable

Offrir un équipement structurant, accueillant et porteur de l'image du territoire

Créer un Bureau des Congrès

Obtenir le label Destination innovante et durable

EN 2030, ON OBSERVE...

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération **n'accueille pas « plus »** à l'année **mais « mieux »**

L'offre proposée est **en adéquation avec les valeurs du territoire**

Elle a **coordonné son process d'accueil** des publics

Les **attentes des clientèles** accueillies sont **satisfaites**

POURQUOI : La main d'œuvre saisonnière, dont le recrutement est en crise depuis plusieurs années, constitue le fer de lance de l'activité touristique.

Une mise en commun des capacités d'actions favorisera des conditions favorables audit recrutement.

L'ESSENTIEL DU PLAN D' ACTIONS

Informer et former sur les offres d'emplois du territoire (exemple : contribuer à la mise en œuvre d'une plateforme « Emploi - Hébergement »)

Encourager les initiatives en termes d'hébergement des saisonniers et en faciliter le partage des bonnes pratiques

Expérimenter des mécanismes incitatifs (staff house, partenariat avec Morbihan Habitat, hébergement chez l'habitant)

Intégrer les besoins des saisonniers dans l'organisation du transport

Mieux communiquer sur les métiers du tourisme

Améliorer et valoriser l'accueil des saisonniers (partenariat public - privé)

Accueillir les emplois saisonniers nécessaires dans des conditions proportionnées d'hébergement et de mobilité

Participer de la revalorisation de l'image et des valeurs du métier

EN 2030, ON OBSERVE...

Les canaux de **mise en relation de l'offre et de la demande** d'emploi saisonnier sont **fluides et agiles**

L'**offre de logement est diversifiée** et tend à être proportionnée aux besoins

Le besoin spécifique au métier est intégré dans l'offre de **transport**

Les professionnels du tourisme disposent de la **main d'œuvre nécessaire à l'exercice** de leur activité

Les ressources de l'ambition touristique

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

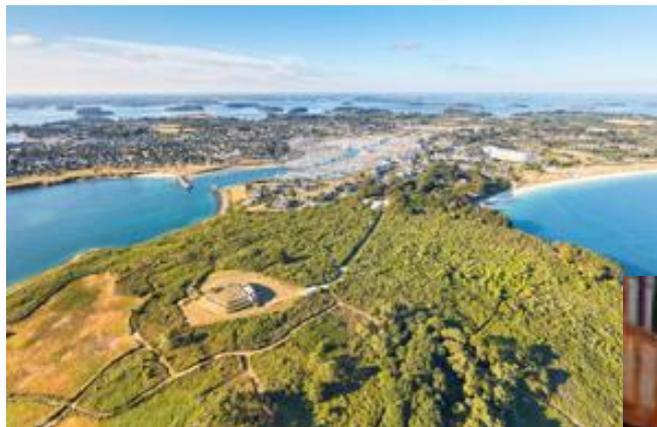
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFEE
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Les ressources prévisionnelles

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SYNTHÈSE DES BESOINS NOUVEAUX

Axe 1 : Tourisme mieux intégré

- Budget annuel : **50K€** (obs, comm)
- Budget non récurrent : **50K€** (ingé, benchmark)
- RH : 1 stagiaire (obs)

Le TOURISME en 2024 :
560K€ (220K€ à poursuivre)
6,6 ETP (hors Destination)
(**Patrimoine** = 480K€ et 15,4 ETP)

Axe 2 : Tourisme durable

- Budget annuel : **200K€** (rando : AAP, haltes, services, animation - comm : recensement, FALC ...)
- Budget non récurrent : **150K€** (ingé : empreinte, montée en gamme, TC, statt, véhic loisirs, accessibilité - expé TC)
- RH : 1 stagiaire (empreinte) et 1ETP (structuration de l'offre)

TOTAL besoins tourisme:

Budget annuel : **480K€**

Budget non récurrents :
280K€

RH : **3 ETP + 2 stagiaires**

(*Patrimoine : 120K€ non récurrents + 1 stagiaire*)

Axe 5 : Saisonniers

- Budget annuel : **5K€** (comm)
- Budget non récurrent : **80K€** AAP hébergement
- RH : 0,2 non absorbables à moyens constants

Axe 4 : Identité du territoire

- Budget annuel : **205K€** (Mise en réseau - AAP hébergements, loisirs, événements)
- Budget non récurrent : **0 €**
- RH : 1 ETP (ingénierie touristique et hébergement)

Axe 3 : Positionnement patrimonial

- Budget annuel : **20K€** (communication)
- Budget non récurrent : **0 €** /!\ patrimoine
- RH : 1 ETP de 18 mois (signalisation, outil numérique)

L'organisation du service
Tourisme et Patrimoine sera
adaptée en fonction du
schéma touristique, en 2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



L'avis de la Commission est sollicité.

Ce dossier fera l'objet d'une délibération au Conseil communautaire du 10 octobre 2024.



- 
- Le tourisme sur le territoire : un secteur majeur, vecteur d'équilibres

- 
- Les valeurs : un territoire pluriel, où la qualité est un moteur premier

- 
- Pour bien s'inscrire en synergie

Le tourisme sur le territoire : un secteur majeur, vecteur d'équilibres

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

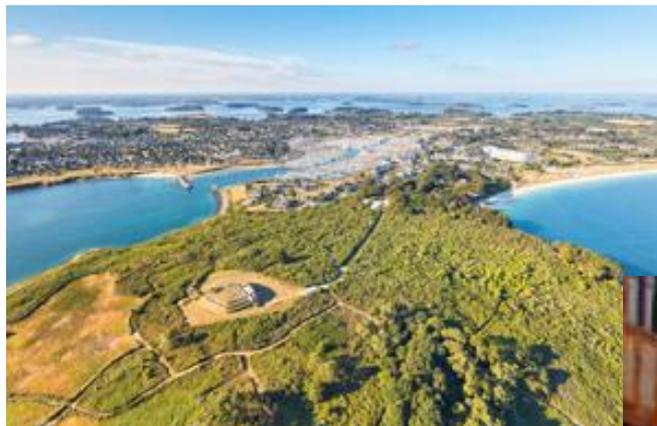
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFEE
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Quelques chiffres clés 2023

CHIFFRES POUR LE TERRITOIRE DE GMVA



TAXE DE SÉJOUR

2,8 millions € perçu (+ 8,1% d'évolution)



NUITÉES DÉCLARÉES

3,2 millions



EMPLOIS LIÉS AU TOURISME

PRÈS DE 7 000

(13% des emplois totaux du territoire)



COMMERCIALISATION GROUPES ET AFFAIRES

294 926 € (- 7,8 %)



CLIENTÈLE

91,5 % de la clientèle est française (8,5 % pour la clientèle étrangère et 30 % de bretons)



VISITEURS EN BUREAU D'INFORMATION

Plus de 230 000 (+ 20%)



SITE WEB GOLFEDUMORBIHAN.BZH

2,7 millions de visiteurs

7,6 millions de pages vues (+48 %)



- ❖ Congrès & Affaires : 167 711 € (CA 2023) (-18,7%)
- ❖ Groupes Loisirs : 107 324 € (CA 2023) (+15%)
- ❖ Visites guidées Groupes à Vannes : 19 891 € (CA 2023) (+1,3%)

CHIFFRES POUR LE MORBIHAN



FRÉQUENTATION MORBIHANAISE

= 1/3 de la fréquentation Bretonne



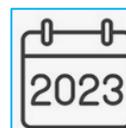
LITS TOURISTIQUES

Taux d'occupation : 86% de la capacité d'accueil théorique
(Rappel : 550 000 lits touristiques)



NUITÉES ESTIVALES

52,3% des nuitées réalisées en juillet et août (54,2% en 2019)



ÉTALEMENT DES NUITÉES DANS LA SAISON

25% des nuitées entre avril et juin
(part de fréquentation annuelle record depuis 2000)

Les valeurs : un territoire pluriel, où la qualité est un moteur premier

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

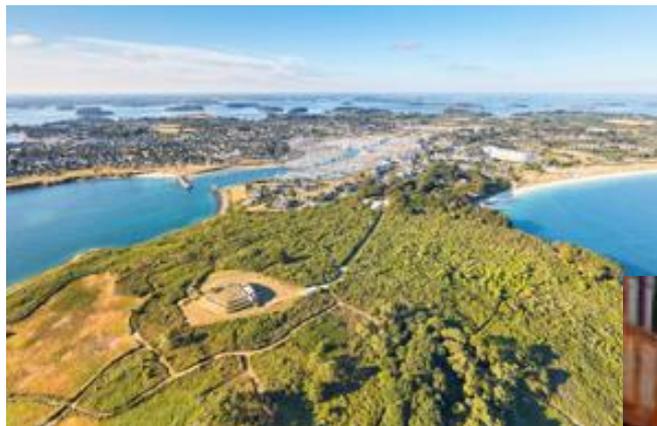
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

MORBIHAN

VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 15/10/2024



REPRÉSENTATION DU TERRITOIRE



- Bien vivre ensemble, mixité
- Bien travailler ensemble
- Sentiment d'appartenance à un collectif

COHABITATION
HABITANT - TOURISTE



- Protection et préservation
- Propreté
- Territoire naturel
- Atouts patrimoniaux

RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT



- Dynamique associative
- Vie entrepreneuriale
- Territoire innovant et vivant

ATTRACTIVITÉ



- Complémentarité :
 - ✓ Pays vert
 - ✓ Littoral
 - ✓ Cœur de ville
- Tourisme expérientiel

EQUILIBRE DU
TERRITOIRE

Préserver et/ou développer les valeurs du territoire

- Fierté du territoire (rendre les habitants les 1^{ers} ambassadeurs du territoire)
- Communication importante avec les acteurs du territoire
- Sensibilisation et formation au respect de l'environnement

Pour bien s'inscrire en synergie

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

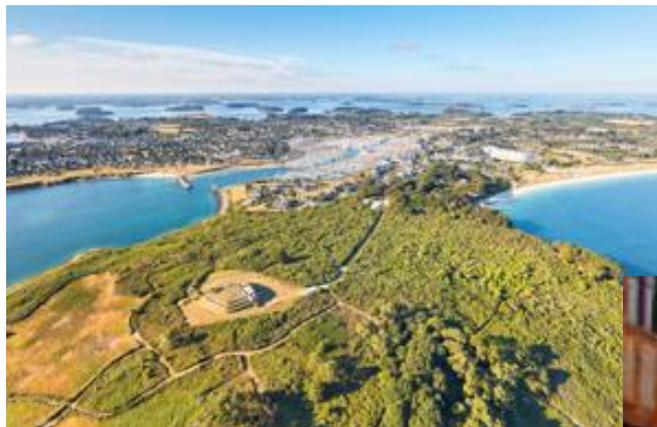
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE

GOLFEE
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



Mise en ligne le 15/10/2024



Pour bien s'inscrire en synergie

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



1 cible commune = touristes, visiteurs et locaux

Document martyr
à préciser avec la
SPL

DOMAINE

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Golfe du Morbihan - Vannes tourisme

POLITIQUE PUBLIQUE

- Porte la compétence, établit la stratégie, délègue, évalue, collecte la TSI

- Met en œuvre par convention
- En déduit sa propre stratégie
- Aide à la décision / stratégie de territoire

OBSERVATION

- Responsable
- éco-compteurs, TSI, ses services

- Fréquentation (physique, web, print)
- OT, ostreapolis, T affaires

DÉVELOPPEMENT

- Randonnée (pédestre, cyclo ...)
- Patrimoine
- Destination innovante et durable (orientation)

- Tourisme d'affaires
- Destination innovante et durable (opérationnel)

ACCOMPAGNEMENT

- Ingénierie / initiatives

- ?

PROMOTION, ACCUEIL

- Politique générale + activités propres + qui fait quoi

- Territoire + pros + activités de GMVt et de GMVa

MISE EN RÉSEAU

- Rencontres du tourisme

- COS

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL59-DE



AXE	AMBITION	ACTION	PRIORISATION (1 à 4)	CALENDRIER						
				2024	2025	2026	ULTERIEUR			
1	1.1	Agir pour changer le regard sur le tourisme	1.1.1	Disposer d'un observatoire touristique	1++		X			
			1.1.2	Objectiver les impacts du tourisme (positifs comme négatifs – accompagnés des plans d'actions prévus dans ce cas) auprès du grand public	1		X			
			1.1.3	Aller au-devant du grand public pour les informer, recueillir leurs attentes et y répondre	2	X	récurrence à définir			
			1.1.4	Aller au-devant des partenaires pour les informer, recueillir leurs attentes et y répondre	1	X	X	X	X	
			1.1.5	Repérer puis mettre en œuvre toutes les synergies conjointes avec le PNR - marqueur de la qualité du territoire	2		X	X	X	
	1.2	Inscrire le tourisme en pleine transversalité avec l'ensemble des autres politiques publiques	1.2.1	A l'interne de l'EPCI, participer aux démarches transverses en cours	1	X	X	X	X	
			1.2.2	Mobiliser les services périodiquement autour des enjeux du tourisme pour fédérer, acculturer, enrichir réciproquement	1	X	X	X	X	
			1.2.3	A l'externe, proposer des « porter à connaissance » aux partenaires (urbanisme, santé, urbanisme, culture ...) et se mobiliser à la demande de parties prenantes pour un apport d'expertise	2		à définir			
	1.3	Placer l'habitant au cœur des stratégies pour bien vivre ensemble	1.3.1	S'allier à d'autres services pour sensibiliser l'habitant	1	X	X	X	X	
			1.3.2	Travailler la spécificité insulaire	1		X	X	X	
			1.3.3	Travailler les complémentarités frontalières du territoire	2			X	X	
			1.3.4	Etudier la faisabilité d'un "pass" habitant (tarifs préférentiels ? "file" dédiée ? ...)	3				X	
			1.3.5	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer une boîte à idée "habitant et tourisme"?	4				X	
	1.4	Mettre en œuvre les orientations adoptées et être force de proposition sur de nouvelles mesures	1.4.1	Se coordonner pleinement avec Golfe du Morbihan - Vannes tourisme, bras armé de GM - Va en matière de tourisme	1++		X			
			1.4.2	Déployer et adapter l'encadrement des meublés de tourisme pour participer d'un logement pour chaque habitant	1	X	X	X	X	
			1.4.3	Prendre part aux actions transversales de transitions (climatiques, environnementales, sociales ...)	1	X	selon besoins			
			1.4.4	Endosser le rôle de structure copilote, avec AQTA, de la Destination Bretagne sud Golfe du Morbihan (BSGM) et déployer la stratégie triennale et les plans d'actions annuels	2	X	X	à définir		
			1.4.5	S'inscrire en veille sur tout élément permettant une meilleure intégration du tourisme à la vie locale	1	X	X	X	X	
	2	2.1	Connaitre l'empreinte écologique touristique du territoire	2.1.1	Définir les indicateurs à réunir pour ce faire	1++				
				2.1.2	Embarquer les parties prenantes (hébergeurs, transporteurs, opérateurs de loisirs, restaurateurs, visiteurs ...) pour se mettre en capacité collective de connaître cette empreinte				X	X
				2.1.3	Effectuer progressivement le calcul et le rendre public, accompagné d'engagements définis dans le temps					
		2.2	Favoriser l'équilibre des flux dans l'espace	2.2.1	Inciter l'offre existante à se structurer et monter en gamme lorsque nécessaire en recherchant une complémentarité territoriale volontariste urbain / intérieur / littoral	1		X		
								X		
								X	X	
								X	X	X
2.2.2				Définir puis mettre en œuvre une politique qualifiante de randonnée pédestre et cyclable (itinéraires > équipements > services > marketing > animation)	1	X	X			
2.2.3		Concevoir puis déployer une offre de transport en commun et de stationnement répondant aux différents besoins des publics et territoires	1		x					
			2			X	X			
2.2.4		Se doter d'une vision stratégique de l'accueil des véhicules de loisirs sur le territoire et en déduire, le cas échéant, des actions concrètes	3				X			
2.3		Inciter les utilisateurs à des comportements vertueux	2.3.1	Accompagner les professionnels aux transitions climatiques, écologiques ...	2					
			2.3.2	Déployer des actions de sensibilisation vers le grand public, les acteurs du tourisme et les commerçants quant à l'usage des fluides (eau, chauffage ...) et déchets, la mobilité ...			X	X	X	

AXE	AMBITION	ACTION	PRIORISATION (1 à 4)	CALENDRIER					
				2024	2025	2026	ULTERIEUR		
		2.4.1	Recenser puis donner accès au public à l'information de l'offre	1		X	X	X	
	2.4	2.4.2	Faciliter l'accès aux sites, aux transports, ... aux populations en situation de handicap (dont accompagnement au label Tourisme et handicap, rando roulette ...)	1	X	X	X	X	
		2.4.3	Formaliser sur le web une information accessible et facile à comprendre (FALC) sur toutes les offres "tout public"	2			X		
		2.4.4	Donner à voir des inspirations d'expérience touristique accessible (quel que soit le frein)	1		X	X	X	
3	3.1	3.1.1	Mettre en œuvre le projet du Pays d'art et d'histoire (PAH)	1	X	X	X	X	
					X	X	X	X	
					X	X	X	X	
		3.1.2	Ancrer l'hôtel de Limur en tant que porte d'entrée du Pays d'art et d'histoire	1++		X			
					1	X	X	X	X
		3.1.3	Publier un récit de territoire			X			
		3.1.4	Développer les circuits découverte partout sur le Pays d'art et d'histoire (lien avec actions randonnée)	1	X	X	X	X	
		3.1.5	Assurer une accessibilité par le transport en commun à chaque fois que cela est possible, y compris en prenant appui sur les offres collaboratives (lien avec actions transport en commun)	2			X		
		3.1.6	Par la transversalité, faire connaître aux publics la richesse du patrimoine immatériel	2		X	X	X	
		3.1.7	Accompagner les porteurs de projets dans la restauration patrimoniale	1	X	X	X	X	
		3.2	3.2.1	Coordonner la participation de GMVa à la candidature des Mégalithes de Carnac et les rives du Morbihan à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO	1	X	X	X	X
	1				X	X			
	2				X	X			
			3.2.2	Par analogie, mettre en tourisme les Landes de Lanvaux	1	X	X	X	X
			3.2.3	Instruire le dispositif d'aide aux aménagements liés au patrimoine mégalithique adopté en mai 2024	1	X	X	X	X
		3.3	3.3.1	Doter le territoire d'une signalisation appropriée	1		X	X	
	2					X	X		
3					X			X	
		3.3.2	Explorer les biais d'accessibilité pour tous au patrimoine bâti et naturel	3				X	
	3.4	3.4.1	Assurer les synergies avec l'ensemble des offres des communes membres et de GM-Va	2	X	X	X	X	
						2	X	X	X
4	4.1	4.1.1	Revisiter et porter une identité singulière, différentielle et vertueuse ; définie de concert (et avec les habitants ?)	1	X				
				2		X	X	X	
				2	X	X	X	X	
		4.2	4.2.1	Se doter d'une force de frappe coordonnée en ingénierie touristique	1		X	X	X
	1					X			
	1					X	X	X	
	1					X	X	X	
	2					X	X	X	
		4.3	4.3.1	Offrir un équipement structurant, accueillant et porteur de l'image du territoire					
	2				X	X	X	X	
5	5.1	5.1.1	Informier et former sur les offres d'emplois du territoire	2		X	X	X	
				2		X	X	X	
				3			X	X	
				2		X	X	X	
		5.2	5.2.1	Mieux communiquer sur les métiers du tourisme	3		X	X	X
	3						X	X	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL60-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

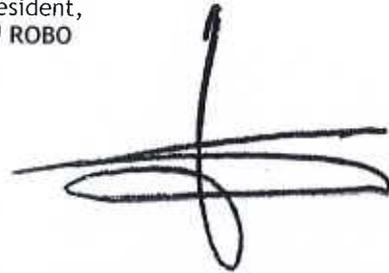
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

TOURISME et PATRIMOINE

DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN : ACTIONS 2024

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Un contrat de développement triennal, adopté en conseil communautaire du 19 octobre 2023, lie la Région et les 7 EPCI constituant la Destination touristique. Son ambition est d'« être un laboratoire de projets, visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources, et expérience touristique ».

L'agglomération de Vannes et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les deux structures qui en animent et en coordonnent les actions. Les sommes que chacun des 2 EPCI engagent sont ensuite reventilées entre les partenaires de la Destination (Région et les 6 autres EPCI).

Lors du comité de pilotage de la Destination du 4 juillet 2024, il a été validé les actions 2024 :

- conception et développement d'un outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V45, V42, V3, V8) à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- ingénierie d'un administrateur fonctionnel de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional ;
- expérimentation de conventionnement entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et l'association des véloroutes de France (AF3V) pour le suivi et l'entretien de la signalisation de la véloroute V45 ;
- lancement de l'étude pour le déploiement des aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional de la Destination ;
- finalisation de l'étude de signalisation de la véloroute V45 sur Lorient agglomération, Bellevue Blavet Océan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- lancement d'une étude sur la traversée maritime de la Ria d'Etel ;
- lancement d'un appel à projets pour accompagner les structures nautiques et de loisirs dans leurs transitions ;
- refonte et la maintenance annuelle du site Web de la Destination ;
- lancement d'une étude pour la réalisation de circuits thématiques sur les 7000 ans d'histoires.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 26 septembre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'approuver les actions 2024 dans le cadre de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan,*

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

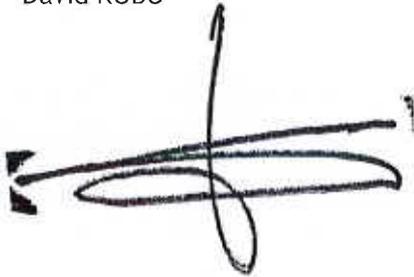
Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL60-DE

- de solliciter les aides régionales liées ainsi que la participation des 6 autres EPCI de la Destination pour les actions portées par l'agglomération, mais aussi toute autre subvention susceptible de venir alimenter le plan de financement des actions ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à verser la participation de l'Agglomération à AQTA pour les actions portées par cet EPCI ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat au jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Robo', with a horizontal line and a loop.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Le Roux', with a large loop and a vertical stroke.

Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan

Convention de partenariat entre les EPCI partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique – Année 2024

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION,



Représentée par Monsieur ROBO David, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **GM-Va** » d'autre part

Et

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE,



Représentée par Monsieur LE RAY Philippe, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 19 novembre 2020,

Ci-après dénommée « **AQTA** » d'autre part

Et

ARC SUD BRETAGNE,



Représentée par Monsieur LE BORGNE Bruno, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **ARC SUD** » d'autre part

Et

QUESTEMBERT COMMUNAUTE,



Représentée par Monsieur LE PENHUIZIC Patrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **CC QUESTEMBERT** » d'autre part

Et

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER,



Représentée par Madame HUCHET Annaïck, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020

Ci-après dénommée « **CCBI** » d'autre part

Et

LORIENT AGGLOMERATION,



Représentée par Monsieur LOHER Fabrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **LA** » d'autre part

Et

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE



Représentée par Madame LE CHAT Sophie agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **BBO** » d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) de la Région Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline en un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficacité.

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés et mutualisés sur les thématiques touristiques.

Ainsi un plan d'actions mutualisé a été adopté en 2023 pour une période de 3 ans autour de 2 axes prioritaires :

- Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes
- Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les deux structures coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Interlocutrices privilégiées de la Région Bretagne, elles assurent la coordination, la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et l'animation des réflexions à l'échelle de la Destination.

Il convient de mettre en œuvre chaque année les actions validées par le Comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés, composée des élu.e.s de l'ensemble des EPCI de la Destination.

Les actions validées pour l'année 2024 dont Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GM-Va) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- Le pilotage des projets par le chargé de mission itinérance touristique.
- La conception et le développement d'un outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V45, V42, V3, V8) à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan.
- L'ingénierie d'un administrateur fonctionnel de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional
- L'expérimentation de conventionnement entre Golfe du Morbihan Vannes agglomération et l'association des véloroutes de France (AF3V) pour le suivi et l'entretien de la signalisation de la véloroute V45.
- Le lancement de l'étude pour le déploiement des aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional de la Destination.
- La finalisation de l'étude de signalisation de la véloroute V45 sur Lorient agglomération, Bellevue Blavet Océan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les actions validées pour l'année 2024 dont Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- Le pilotage des projets par la chargée de mission tourisme.
- Le lancement d'une étude sur la traversée maritime de la Ria d'Étel
- Le lancement d'un appel à projets pour accompagner les structures nautiques et de loisirs dans leurs transitions
- La refonte et la maintenance annuelle du site Web de la Destination
- Le lancement d'une étude pour la réalisation de circuits thématiques sur les 7000 ans d'histoires

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2024 de la stratégie touristique intégrée pour la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, l'objet de la convention est de définir la participation financière de chaque EPCI.

Article 2 : Durée de la convention

La convention sera effective pour la période suivante : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à cette convention avant son terme prévu, elle devra justifier sa décision et prévenir les autres parties avec un préavis de 15 jours minimum.

Article 3 : Facturation des actions de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par Auray Quiberon Terre Atlantique en 2024

Le coût des actions 2024 portées par Auray Quiberon Terre Atlantique est estimée à 210 045 €, dont la répartition maximale par EPCI:

Présentation des projets 2024 - Portage AQTA		Répartition Financière des projets par EPCI en 2024								
Objet	Montant du projet	Région	Lorient Agglo	GMVA	AQTA	Arc Sud Bretagne	QC	BBO	CCBI	TOTAL EPCI
Ingénierie et Pilotage de projets de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan (Coût Agent 2024)	44 000 €	35 000 €	3 459 €	2 854 €	1 461 €	453 €	386 €	302 €	84 €	9 000 €
Plateforme web destination BSGM (maintenance et MAJ)	1 045 €	0 €	402 €	331 €	170 €	53 €	45 €	35 €	10 €	1 045 €
Etude de faisabilité sur la définition du service de la Ria d'Etel	15 000 €	12 000 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	3 000 €
AAP Accompagnement des structures nautiques et de loisirs de plein aire dans leurs transitions	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	210 045 €	197 000 €	3 861 €	3 186 €	3 130 €	506 €	431 €	1 837 €	94 €	13 045 €

Article 4 : Facturation des actions de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en 2024

Le coût des actions de l'année 2024 portées par GMVA est estimée à 95 119 €, dont la répartition maximale par EPCI:

PROJETS PORTAGE GM - Va				REPARTITION DES PROJETS PAR EPCI (% nombre habitants)							
Objet	Montant projet	Région		GMVA (32%)	AQTA (17%)	LA (38%)	ASB (5%)	QC (4%)	BBO (3%)	CCBI (1%)	TOTAL EPCI
Poste chargé de mission itinérance touristique (ingénierie)	44 000 €	35 000 €		2 855 €	1 461 €	3 459 €	453 €	386 €	302 €	84 €	9 000,00 €
Poste administrateur fonctionnel de l'outil Lizmap (Fonctionnement)	51 119 €	40 895 €		3 271 €	1 737,91 €	3 885 €	511 €	409 €	307 €	102 €	10 223,00 €
TOTAL	95 119 €	75 895 €		6 126 €	3 199 €	7 344 €	964 €	795 €	609 €	186 €	19 223 €

Article 5 : Modalités de versement

Les versements seront effectués en une seule fois. Les titres de recette seront émis par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ou Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération après signature de la convention.

Article 6 : Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Article 7 : Domiciliation

Les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs indiqués en tête des présentes.

Fait en 7 exemplaires originaux,

<p>A Auray, le Pour Auray Quiberon Terre Atlantique</p> <p><i>Philippe LE RAY, Président</i></p>	<p>A Vannes, le Pour Golfe du Morbihan Vannes - agglomération</p> <p><i>ROBO David, Président</i></p>
<p>A Questembert, le Pour Questembert Communauté</p> <p><i>LE PENHUIZIC Patrice, Président</i></p>	<p>A Muzillac, le Pour Arc Sud Bretagne</p> <p><i>LE BORGNE Bruno, Président</i></p>

A Belle Ile en Mer, le

Pour la communauté de communes de Belle Ile en Mer

HUCHET Annaïck, *Présidente*

A Lorient, le

Pour Lorient Agglomération

LOHER Fabrice, *Président*

A Plouhinec, le

Pour Blavet Bellevue Océan Communauté

LE CHAT Sophie, *Présidente*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LOCQUeltas : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
PLOEREN : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOUGOUMELLEN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
SAINT-AVE : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-NOLFF : Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
THEIX-NOYALO : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL61-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

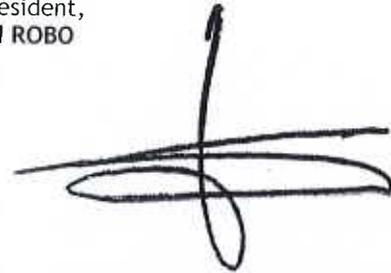
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses over a horizontal stroke on the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

SERVICE TOURISME ET PATRIMOINE

**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :
ADHESION AU PASS CULTURE**

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Fruit d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Culture, le Pass Culture a connu une évolution, depuis la rentrée 2023-2024. Jusque-là destiné aux jeunes de 15 à 18 ans, il s'ouvre aux publics scolaires.

Cette évolution constitue une étape majeure pour réussir le 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC). Elle vise à la fois une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la culture, et l'octroi de financements complémentaires, de l'Etat, aux professeurs pour financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes, de la sixième à la terminale, des établissements publics et privés sous contrat.

Par conséquent, il est proposé d'adhérer au pass culture pour faciliter l'accès aux offres proposées par le Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre de la médiation scolaire.

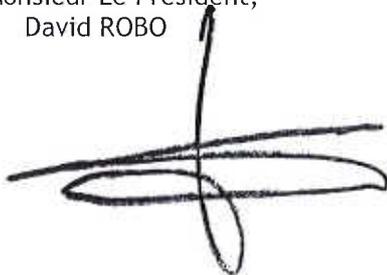
Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 26 septembre 2024,

Il vous est proposé :

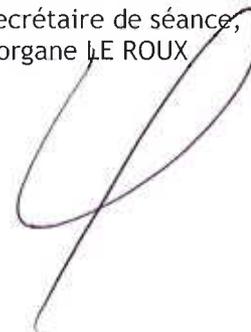
- *d'approuver l'adhésion de la collectivité au pass culture ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL62-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

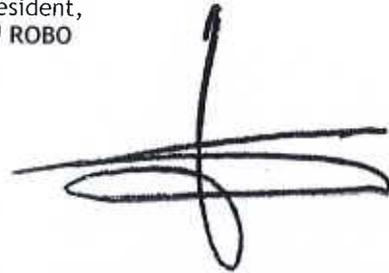
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

-62-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

SERVICE TOURISME ET PATRIMOINE

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : TARIFICATION

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

La grille tarifaire, adoptée en 2023 pour accompagner l'extension du label Pays d'Art et d'Histoire de la ville à l'agglomération de VANNES, en cohérence avec celle développée au sein du réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, répondait aux objectifs suivants :

- favoriser l'accessibilité de l'ensemble des publics aux activités proposées ;
- proposer une tarification scolaire qui favorise les établissements du territoire et incite à s'engager dans des parcours pédagogiques et des parcours d'Education Artistique et Culturelle ;
- développer, en complément du programme d'activité classique, une programmation participative (animations construites et animées avec les habitants) gratuite pour stimuler une dynamique autour de l'architecture et du patrimoine dans tout le territoire.

Des adaptations sont aujourd'hui nécessaires pour mieux répondre aux enjeux du label Pays d'art et d'histoire :

- une tarification de mise à disposition de l'hôtel de Limur en dehors des heures d'ouverture à des associations ou des structures qui contribuent à la promotion du territoire et participe au rayonnement du centre d'interprétation de Limur ;
- une tarification de mise à disposition des guides conférenciers ;
- une gratuité par an accordée à chaque commune ou association engagée dans un partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire.

Il est donc proposé d'adopter la grille tarifaire jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 26 septembre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'approuver la mise à disposition de l'espace de LIMUR pour l'organisation de rencontres, en dehors des heures d'ouverture au public, au bénéfice d'associations ou de structures contribuant au rayonnement et à la valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le territoire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention type jointe en annexe ;*
- *d'approuver la tarification, pour le Pays d'art et d'histoire, proposée en annexe (incluant la mise à disposition de Limur) ;*

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL62-DE

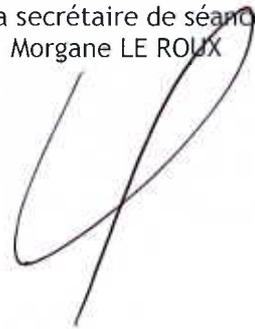
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



ANNEXE

Tarification pour les groupes (scolaires, adultes, autres) :

Groupe scolaire (établissements scolaires, enseignement supérieur, centres de loisirs...)	Etablissements de GMVa	Etablissements hors GMVa
Visite guidée (1 à 2h) hors parcours pédagogique	3€ par élève gratuité accompagnateurs	4€ par élève gratuité accompagnateurs
Parcours pédagogique (à partir de 2 séances sur un même thème)	35€ par classe et par séance	55€ par classe et par séance
Parcours EAC	Gratuité	Non proposé
Groupes adultes	Forfait 1 guide pour 30 personnes	
Semaine et journée	110€	
Dimanche, jours fériés et soirée (à partir de 21h)	140€	

Gratuité :

- par dérogation dans le cadre d'activités sociales des associations du territoire,
- pour une visite par an pour les communes et les associations du territoire engagées dans un partenariat avec le Pays d'art et d'histoire.

Le centre d'interprétation de Limur est accessible gratuitement aux groupes (scolaires, adultes, autres), en visite libre, sur réservation.

Tarification pour les visiteurs individuels :

Visiteurs individuels, jeune public, famille, adulte	Tarif	Gratuité	
Petits découvreurs : ateliers et visites hors temps scolaire	Tarif unique : 4€ Par personne	Gratuit accompagnateurs	Carte abonnement 10 séances : 35€
Organisation d'anniversaire 12 enfants maximum	Forfait : 70€	Gratuit accompagnateurs	Mise à disposition de la salle pour le goûter
Visite courte <1 heure	Tarif unique : 2€ Par personne	Gratuit <18 ans	
Visite guidée	Plein tarif : 6€ Tarif réduit : 3,6€ Par personne	Gratuit <18 ans	Carte abonnement 10 séances : 50€
Visite/atelier familial(e)	Tarif adulte : 6€ Tarif enfant (à partir de 6 ans) : 4€ Par personne	Gratuit < 6 ans	
Visite spectacle (contée, théâtralisée...)	Plein tarif : 8,1€ Tarif réduit : 5,6€ Par personne	Gratuit <18 ans	

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL62-DE

Visite participative (de quartier, de bourg... co-construite et co-animée avec les habitants, associations...)	Gratuité		
--	----------	--	--

Tarif réduit sur présentation d'une carte : enseignants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap

Gratuité : titulaire d'une carte professionnelle de guide conférencier, étudiants, journalistes

Tarification de mise à disposition :

mise à disposition de Limur	400€ pour un forfait de 3 heures 100€ par heure supplémentaire.	Une mise à disposition des espaces de Limur en dehors des horaires d'ouverture ; Avec la présence sur site d'un agent ; Une visite commentée du centre d'interprétation ; La possibilité d'organiser une collation (à la charge de l'organisateur) ; La mise en place des espaces avec le mobilier adéquat.
mise à disposition des guides conférenciers	Coût selon grille tarifaire présentée ci-après. Préparation des guides et organisation de la visite non facturées	Une mise à disposition des communes qui souhaitent prendre en charge le coût de la visite. Ces visites ne pourront faire l'objet d'une billetterie. Une mise à disposition de l'Office de Tourisme dans le cadre de prestation commercialisée par l'Office de Tourisme

Tarification de mise à disposition des guides conférenciers pour des visites et autres prestations en 2024 :

	durée	typologie	TTC	TTC nocturne, dimanche et jours fériés	TTC visite en langue étrangère
prestation référence	1h ≤ prestation référence ≤ 2h	visite guidée	84 €	126 €	112 €
prestation courte	< 1h	visite guidée ou démonstration, animation courte	42 €	70 €	56 €
prestation avec mise en place, atelier, visites thématiques longues	< 3h	prestation avec mise en place, atelier, visites thématiques longues	126 €	196 €	154 €
prestation longue, demi-journée	≥ 3h	enchaînements de plusieurs visites ou prestations ou animation longue	168 €	252 €	210 €

Convention de mise à disposition de l'hôtel de Limur

Entre les soussignés

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 Vannes Cedex, dûment habilité par une délibération du Conseil Communautaire, en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée : « l'Agglomération »
d'une part

Et

Raison sociale, adresse, SIRET, représenté par

d'autre part

Préambule

Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Limur a ouvert ses portes le 22 mai 2022 dans l'Hôtel de Limur, un hôtel particulier de la fin du 17ème siècle classé au titre des monuments historiques. Equipement lié au label Pays d'art et d'histoire, il constitue une porte d'entrée pour découvrir le patrimoine et l'architecture du territoire. L'ambition de le positionner comme un lieu de convergence au cœur du projet de territoire a été réaffirmée dans la convention signée le 31 janvier 2024 entre l'Etat et l'Agglomération pour acter l'extension du label ville d'art et d'histoire à l'échelle des 34 communes de l'agglomération.

Pour développer le rayonnement du centre d'interprétation de Limur, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaite répondre aux sollicitations des associations et des structures qui contribuent à la promotion du territoire, en mettant à disposition l'hôtel de Limur pour l'organisation de rencontres, en dehors des heures d'ouverture de l'équipement au public.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention précise les modalités de mise à disposition des espaces de l'hôtel de Limur.

Il est convenu ce qui suit :

Article 2 : Objet de la demande

Toute demande en vue de disposer de tout ou partie des espaces doit se faire auprès du Service Tourisme Patrimoine >> service Pays d'art et d'histoire. L'utilisateur doit préciser l'objet de sa demande, en indiquant le programme prévu ainsi que les horaires. La mise à disposition est possible en dehors des horaires d'ouverture au public.

La mise à disposition ne peut être effective qu'après la signature du présent règlement par le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ou son représentant par délégation.

Article 3 : Utilisation des espaces

Les utilisateurs ont l'obligation de respecter les jours et horaires de location, les espaces mis à disposition ainsi que l'usage des lieux indiqués dans la convention de mise à disposition. Ils s'engagent à respecter et faire respecter les lieux et le mobilier par les usagers pendant toute la durée d'occupation des locaux. L'utilisateur dispose des espaces suivant : halls, escalier monumental, toilettes, auditorium, jardin fermé et une salle d'exposition du rez-de-chaussée.

Article 4 : Mise à disposition du matériel

La location du local s'entend matériel inclus tel que : des tables, des chaises, les charges (eau, électricité...). Tout agencement supplémentaire ou demande particulière est à la charge du demandeur et doit être obligatoirement soumis à l'accord préalable de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Article 5 : Ouverture et fermeture du lieu

Le site est ouvert et géré par un agent de la collectivité. Cet agent veille à la sécurité du lieu et fait appliquer les consignes de sécurité et d'accessibilité. L'agent ferme le site et le met sous alarme. A aucun moment, les utilisateurs ne disposent de la clé du lieu.

Article 6 : Médiation et présentation du lieu

L'utilisateur peut faire une demande de visite du Centre d'Interprétation de Limur auprès du service Pays d'art et d'histoire pour préparer sa manifestation. Un agent sera présent sur place pour cette prestation qui rentre dans le tarif de location.

Article 7 : Tarif de location

La mise à disposition des espaces est soumise à un tarif de location fixé par le conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

A compter du 12 octobre 2024, les tarifs de location sont :

Forfait 3 heures	400,00 €
Heure supplémentaire	100,00€
Caution	2 000,00€

Ce forfait comprend :

- Une mise à disposition des espaces de Limur en dehors des horaires d'ouverture ;
- Avec la présence sur site d'un agent ;
- Une visite commentée du centre d'interprétation ;
- La possibilité d'organiser une collation (à la charge financière de l'organisateur) ;
- La mise en place des espaces avec le mobilier adéquat ;
- L'organisation d'une visite de repérage.

Article 8 : Paiement de la location

Le règlement de la location s'effectuera uniquement par chèque bancaire à l'ordre de Régie CIAP LIMUR GMVA.

A la signature du contrat, vous déposerez auprès de Madame Anne Paineau (a.paineau@gmvagglo.bzh), régisseuse principale :

- Le règlement de location et la fiche de réservation ;
- Le chèque de caution de 2 000€ qui n'est pas encaissé ;
- Le chèque d'acompte correspondant à la moitié du montant de la location.

Le jour de la location, l'utilisateur devra remettre le chèque de solde en main propre à l'agent présent. Toute heure supplémentaire commencée doit être réglée en totalité.

Article 9 : Etat des lieux/dépôt de garantie

Avant et après la mise à disposition des espaces, un état des lieux sera effectué avec l'utilisateur.

Les lieux devront être restitués dans le même état de propreté qu'à l'état des lieux d'entrée. Le matériel (tables et chaises...) devra être nettoyé et rangé. Les poubelles devront être triées et emportées. Des poubelles de tri sont présentes à proximité sur la place Maurice Marchais et sur la place de la République pour les ordures ménagères, le verre et les cartons.

L'utilisateur répond aux dégradations occasionnées, pendant le temps de l'occupation, aux bâtiments, installations et matériels mis à sa disposition. **En cas de dégradation, les frais seront mis à la charge de l'utilisateur.**

Un premier dépôt de garantie d'un montant de 2 000€ est demandé à l'utilisateur lors de la réservation des espaces. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se réserve le droit de l'encaisser en cas de dégradation des espaces, des dispositifs, du mobilier et en cas de vol de matériel et/ou de mobilier.

Article 10 : Assurances

L'utilisateur doit avoir une police d'assurances couvrant sa responsabilité civile d'organisateur pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers pendant la durée de la manifestation. Sur l'attestation d'assurance, il devra être noté le lieu, la date de la location.

Il doit être assuré contre le risque locatif, le recours des voisins et tiers, ainsi que pour le matériel et le contenu lui appartenant. Il doit, au plus tard 15 jours avant la date retenue pour la manifestation, justifié à la collectivité de ces assurances.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération décline toute responsabilité en cas de dommage affectant le matériel, les boissons et denrées apportées par l'utilisateur, les objets et vêtements des personnes de la manifestation.

Article 11 : Consignes de sécurité

L'utilisateur doit prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation du personnel. Le maximum de personne autorisées à la fois dans les espaces est de 100 personnes.

Avant le départ des lieux, au plus tard 23h00, l'utilisateur est tenu de vérifier qu'il ne laisse rien dans les lieux et doit procéder à l'état des lieux de sortie.

Article 12 : Annulation

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation dans les 10 jours précédant la manifestation, l'acompte versé reste acquis par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Article 13 : Litiges

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
Dans le cas contraire, le tribunal administratif est seul compétent.

Fait à Vannes, le

En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération

Pour xxx

David ROBO
Président